

Conférence de presse du 4 février 2016

Seul le texte prononcé fait foi

Les défis démographiques exigent une réforme structurelle de la prévoyance vieillesse

Jean-Marc Probst, vice-président de l'Union patronale suisse

Savez-vous combien de personnes seront retraitées en Suisse en 2045? Près de 3 millions, soit quasi le double du chiffre actuel. Pendant la période qui nous sépare de cette date, le taux de natalité ne va augmenter que dans une proportion minime, de 0,008 enfant seulement. Dans 30 ans, il n'y aura plus que deux actifs pour un rentier AVS. Lors de l'introduction de l'AVS, ce rapport était encore de 6 à 1. Et du fait que nous vivons de plus en plus longtemps, l'une des conséquences du phénomène de vieillissement sera que les rentes devront elles aussi être versées de plus en plus longtemps. Si l'on ne change pas de cap, la caisse de l'AVS présentera dès 2030 un trou de 7,5 milliards de francs par année. A défaut de mesures pour redresser la barre, la situation restera aussi tendue dans la prévoyance professionnelle. D'autant plus que les rendements sur les marchés financiers se réduisent constamment et que le tiers cotisant s'affaiblit en proportion. Comme vous le voyez, les défis démographiques posés à notre système de rentes sont immenses.

Même si les perspectives démographiques ne sont guère roses, l'Union patronale suisse tient beaucoup à assurer le niveau actuel des rentes. C'est pourquoi elle demande une réforme rapide de notre système de prévoyance vieillesse. Ce remaniement doit bien sûr être supportable pour l'économie et pour la société. Ce qui signifie que les ressources financières supplémentaires nécessaires à notre prévoyance vieillesse doivent être modérées. La réforme ne doit pas tuer la croissance. Cela d'autant moins que le vieillissement de la population accentue la pénurie de main-d'œuvre. Tout poste inoccupé et tout emploi manquant aggravent le problème de financement de notre système de rentes fondé sur des cotisations.

Or c'est précisément dans ce piège que tombent les modèles de réforme du Conseil fédéral et du Conseil des Etats. Les deux remettent notre croissance en cause. Car ni l'un ni l'autre ne présente de solution *structurelle* toute prête aux défis démographiques auxquels nous sommes confrontés. Alors que le Conseil fédéral entend masquer le problème démographique au moyen d'un énorme financement supplémentaire de l'ordre de 14 milliards de francs par an, le Conseil des Etats envisage un développement des prestations irresponsable dans l'AVS. Petit rappel: à l'avenir, selon le Conseil des Etats, tous les nouveaux rentiers AVS devraient percevoir 70 francs de plus par mois et le plafond des rentes appliqué aux couples mariés devrait être porté à 155 pour cent. Ce développement de l'AVS est irresponsable parce qu'il engendrerait des coûts supplémentaires incontrôlables. Rien que pour la période comprise entre 2030 et 2035, les coûts supplémentaires engendrés par l'évolution démographique passeraient de 1,4 à 2,1 milliards de francs. Mais avec le relèvement à 65/65 de l'âge de référence de la retraite, le Conseil des Etats réalise une économie de 1,2 milliard de francs seulement.

Il apparaît ainsi clairement qu'aussi bien le modèle du Conseil fédéral que celui du Conseil des Etats ne sont pas à même de résoudre les problèmes structurels de l'AVS. L'un les masque, l'autre vient les exacerber.

La situation se présente sous de meilleurs auspices dans la prévoyance professionnelle. Le Conseil fédéral et le Conseil des Etats ont raison de vouloir abaisser le taux de conversion de la prévoyance professionnelle de 6,8 à 6 pour cent. Ce qui est faux en revanche, c'est que le Conseil fédéral vise non seulement à compenser la réduction du taux de conversion, mais en plus à développer les prestations à

hauteur d'un milliard de francs. C'est pourquoi sur ce point, l'Union patronale suisse apporte son soutien au modèle du Conseil des Etats qui est très proche du sien.

Dans la perspective d'une règle de stabilisation dans l'AVS toutefois, le Conseil fédéral et le Conseil des Etats doivent encore s'attendre à des critiques. Le Conseil fédéral ne parviendrait à rattraper une nouvelle dérive financière de l'AVS que par un mécanisme financier qui ne pourrait fonctionner qu'au détriment des rentes. Mais ce système coûterait trop cher aux employeurs et aux salariés, à savoir: 1 pour cent de salaires ou 4,5 milliards de francs. Et les rentiers? Ils toucheraient 5 pour cent de moins. Le Conseil des Etats renonce à un automatisme et se limite à une solution politique: si l'AVS devait plonger dans des difficultés financières, le Conseil fédéral et le Parlement devraient mettre au point des mesures destinées à la stabiliser. Mais l'efficacité d'une telle règle à caractère purement politique est contestable.

A quoi peut ressembler une réforme de la prévoyance vieillesse à la fois efficace et supportable pour l'économie et la société? L'Union patronale suisse a élaboré un modèle qui assure nos rentes moyennant un financement supplémentaire modéré. Dans ce schéma, deux principes sont essentiels. Premièrement, les défis démographiques ou structurels exigent une solution structurelle. Deuxièmement, le niveau des rentes est maintenu, mais non développé.

Concrètement, notre plan de réforme pour l'AVS se présente comme suit: âge de référence de 65 ans pour les deux sexes; à quoi vient s'ajouter un financement additionnel de 0,6 pour cent de TVA; en outre, flexibilisation à l'avenir de la perception de la rente entre 62 et 70 ans. Pour la prévoyance professionnelle, nous avons mis au point la solution suivante: le taux de conversion est abaissé à 6 pour cent; la réduction est compensée par une adaptation modérée des taux de cotisations, par l'anticipation du début du processus d'économies et par l'abaissement de la déduction de coordination; en ce qui concerne la génération d'entrée (dès 55 ans), des mesures de compensation supplémentaires sont adoptées; ainsi, la déduction de coordination est liée au taux d'occupation.

Dans la perspective de l'abaissement du taux de conversion à 6 pour cent, on constate que notre modèle, par analogie avec l'approche du Conseil des Etats, compense suffisamment la diminution des rentes liée à cette baisse du taux. Par ailleurs, le modèle des employeurs apporte d'autres avantages: premièrement, il compense intégralement la réduction du taux de conversion pour les catégories inférieures de revenus; deuxièmement, il établit un bien meilleur rapport entre la déduction du taux de coordination et le taux d'occupation des personnes travaillant à plein temps et troisièmement, il se traduit par une légère progression des rentes à long terme pour toutes les catégories de revenus. Tout cela, sans que les actifs aient à assumer des charges excessives.

Autre aspect important, l'établissement d'une règle de stabilisation efficace pour l'AVS s'impose pour le cas où l'assurance devrait retomber dans une situation financière difficile. Dans un premier temps, le Conseil fédéral et le Parlement devraient prendre des mesures pour préserver l'AVS d'un nouveau défi. Si ce n'est pas possible d'y parvenir, il faudrait prévoir un automatisme de relèvement progressif de l'âge de référence de la retraite de 24 mois au maximum; la TVA serait augmentée parallèlement de 0,4 point de pourcentage.

Notre règle de stabilisation va dans le sens d'une réponse *structurelle* aux défis démographiques. Permettez-moi de souligner encore ceci: avec notre règle de stabilisation, l'âge de référence de la retraite, même si un mécanisme automatique est appliqué, ne serait relevé que par petites étapes. Sur la base des projections calculées par l'Office fédéral des assurances sociales, l'âge de référence augmenterait de quatre mois au plus tôt en 2031/2032. En 2035, il se situerait autour de 66 ans.



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE
UNIONE SVIZZERA DEGLI IMPRENDITORI

Pour terminer, j'aimerais relever encore un point important concernant la «Prévoyance vieillesse 2020»: le calendrier. La réforme doit être mise en œuvre rapidement, au 1^{er} janvier 2018 et cela pour deux raisons: premièrement, la solution que nous proposons permettra d'adapter la TVA en une seule fois. A fin 2017, le financement additionnel de l'assurance invalidité via la TVA, limité dans le temps, arrivera à son terme. Et grâce à une adaptation efficace du taux de TVA, l'économie et les consommateurs s'épargneront plusieurs centaines de millions de francs de coûts d'adaptation. Deuxièmement, l'horloge démographique avance. Il est donc grand temps que notre pays trouve une solution à long terme pour assurer les rentes actuelles.